

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme HAY Salomé), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

1. Projet de maison intergénérationnelle de la commune de Boisseuil.

Suite à plusieurs délocalisations, la commune de Boisseuil souhaite proposer au club des aînés un espace plus approprié sur un terrain communal situé en centre-bourg leur permettant de réaliser leurs activités dans un espace convivial, adapté et sécurisé. Par ailleurs la commune veut dédier un lieu avec possibilité d'activités pour les jeunes adolescents de la commune et créer un espace « ados ».

A ce titre et afin de favoriser le lien intergénérationnel la commune souhaite créer un lieu unique avec certains espaces mutualisés pour ces deux tranches d'âges. Chacun aura une pièce de vie permettant de réaliser leurs activités mais les espaces tels que cuisine et sanitaires seront communs.

Dans le cadre de ce projet, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'ATEC 87 afin de réaliser notamment une étude de faisabilité.

A l'issue de cette étude et conformément à l'article R 2122-2 du Code de la commande publique qui dispense les marchés publics pour lesquels aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, plusieurs demandes de devis ont été effectuées le 16 octobre dernier auprès des cabinets suivants : architecte DPLG, OX architectures et EPURE architecte urbaniste.

A l'issue de la consultation, seul le cabinet OX architectures a déposé une offre pour ce projet. Ainsi et après analyse de l'offre la commune de Boisseuil pourrait attribuer le marché au cabinet OX architectures pour un niveau de rémunération qui s'élève à 10,22 % pour la mission de base pour une somme de 32 700 € HT soit 39 240 € TTC.

Par ailleurs, pour ce projet la commune déposera une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) et auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de maison intergénérationnelle sur la commune de Boisseuil,
- d'autoriser le maire à signer le marché avec l'entreprise OX architectures pour un montant de 32 700 € HT soit 39 240 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différents financeurs cités dans la présente délibération,
- d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

